



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

RECOMMANDATIONS

de la Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau

relatives aux thèmes suivants :

- A. Efficacité énergétique**
- B. Sources d'énergie renouvelables**
- C. Initiatives concernant l'environnement et l'eau**

Présenté par le Président de la Commission

Stefan Schennach (Autriche)

Considérant les réunions de la Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau des 27 et 28 mai 2013 à Stockholm et du 8 février 2014 à Amman ainsi que la rencontre préparatoire sur l'énergie (SOM) du 5 novembre 2013 à Barcelone, la 13^{ème} Conférence de la FEMIP sur « Le développement de l'efficacité énergétique dans la région méditerranéenne » du 10 décembre 2013 à Bruxelles et la Conférence ministérielle de l'UpM sur l'énergie du 11 décembre 2013 à Bruxelles ainsi que la réunion de suivi sur le projet des éco-villes tenue en juillet à Piran, la Commission propose les recommandations suivantes :

A. Efficacité énergétique

La Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau recommande

1. La mise en place d'un système assurant l'utilisation parcimonieuse de l'énergie disponible en optimisant la consommation et en élaborant un plan d'action national pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans chaque État membre, tout en facilitant la coopération régionale;
2. La mise en place d'un système de mesure et d'adaptation automatique de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, c'est-à-dire les bâtiments du gouvernement central, les bâtiments municipaux, les écoles, les mairies ;
3. La mise en place d'un système de contrôle et de régulation automatique des services publics d'approvisionnement en eau, en chauffage et en climatisation.
4. Le remplacement des systèmes d'éclairage public par une nouvelle génération de lampes telles que celles de type LED ;
5. La substitution des systèmes d'éclairage public dans le domaine municipal par des systèmes d'éclairage exclusivement alimentés par l'énergie solaire et dotés d'accumulateurs pour des raisons stratégiques et de sécurité – à l'instar du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;
6. La réduction de la consommation d'énergie grâce à l'isolation thermique des bâtiments publics ;
7. L'élaboration de modèles PPP pour le financement des investissements à moyen terme nécessaires pour les mesures mentionnées ci-dessus ;
8. La création d'une base de données de l'UpM sur les meilleures pratiques des pays de l'UpM concernant la mise en œuvre des politiques d'efficacité énergétique, par exemple grâce au secrétariat de l'UpM à Barcelone, et des échanges d'expérience sur les projets de cogénération, de réseaux intelligents et de compteurs intelligents;
9. La mise en place d'un système commun d'audit afin de pouvoir évaluer l'impact des mesures mentionnées ci-dessus ;
10. L'amélioration de la situation sociale, l'accroissement des investissements dans la formation et le développement d'opportunités d'emplois et de politiques sociales dans les secteurs des technologies vertes et bleues et des énergies renouvelables et propres;

11. L'élaboration des projets et l'utilisation des fonds spéciaux afin de combattre efficacement le phénomène de la pauvreté énergétique ainsi et contribuer à l'amélioration de la capacité énergétique des bâtiments publics et privés;

B. Sources d'énergie renouvelables

La Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau recommande

12. L'adoption urgente du plan directeur du Plan Solaire Méditerranéen (PSM) et la création de nouvelles filières industrielles créatrices d'emploi à l'horizon 2020 ;
13. Le soutien aux activités de recherche et développement et aux projets dans le domaine des sources renouvelables d'énergie marine et bio-marine;
14. L'évaluation des opportunités pour l'utilisation plus étendue et efficace des différentes technologies disponibles en vue de produire des énergies renouvelables dans les différents pays dans les domaines des énergies éolienne, photovoltaïque, thermique solaire, hydro-électrique, de la biomasse et de la transformation des déchets en énergie, en insistant également sur le nécessaire développement des technologies de stockage de l'énergie ;
15. L'adoption d'une stratégie pour la substitution des combustibles fossiles sur la base d'objectifs nationaux ambitieux et d'une coopération régionale renforcée ;
16. La compilation d'une étude macroéconomique comparative incluant les coûts et avantages sociaux ainsi que des indicateurs relatifs à l'emploi et à la santé ;
17. L'élaboration d'un plan d'action déterminant les projets prioritaires dans les différents domaines en faisant appel aux technologies mentionnées ci-dessus ;
18. Le développement des interconnexions sud-sud et sud-nord dans le domaine de l'électricité ;
19. L'utilisation des ressources naturelles, pour augmenter la capacité énergétique de la région, en accord avec le droit international en vigueur ;
20. Les grandes installations de production d'énergie renouvelable devraient répondre d'abord aux besoins vitaux des populations locales pour servir ensuite à l'exportation ;
21. La mise en place d'un cadre réglementaire encourageant les investissements verts et l'utilisation des technologies de production d'énergie propres dans de nouveaux projets de construction et de transformation de bâtiments existants, notamment dans le secteur du tourisme ;
22. La conception d'un plan pour l'application des pompes solaires dans l'agriculture ;
23. L'élaboration d'un plan pour l'utilisation de systèmes de climatisation thermique solaire et alimentés par la chaleur industrielle, notamment dans la production industrielle, les hôpitaux, les aéroports, les universités et les bâtiments publics ;

24. La mise en place de relations et de projets de caractère permanent vis-à-vis des institutions et initiatives de financement, comme le Fonds fiduciaire de la FEMIP, les investisseurs privés, les solutions de type PPP et d'autres institutions financières internationales ;

C. Initiatives concernant l'environnement et l'eau

La Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau recommande

25. La réalisation d'unités de dessalement alimentées à l'aide de technologies SER ;
26. La création de réseaux durables de distribution d'eau ;
27. Le développement de la protection contre les pertes d'eau ;
28. La création d'un fonds pour les aires marines protégées nationales en collaboration avec MedPAN en vue de protéger et de restaurer les écosystèmes marins et les ressources halieutiques, tout en s'attaquant aux sources de la pollution et à la mauvaise gestion de la pêche, en accord avec la bonne application du droit international, la coordination des moyens disponibles avec l'ensemble des institutions économiques et financières, et particulièrement la Banque Européenne d'Investissement, en vue de la dépollution efficace des eaux ;
29. La mise en œuvre de la proposition de la Commission adoptée en 2011 concernant la création d'aires marines protégées (parcs naturels marins) ;
30. Un suivi de la procédure de destruction des stocks d'armes chimiques syriens dans le bassin méditerranéen et demande instamment des explications aux responsables et aux pays de la Méditerranée concernés ;
31. La mise en œuvre d'un plan directeur pour le traitement des eaux usées dans le domaine municipal et la promotion d'échanges de bonnes pratiques ;
32. La définition de normes pour le traitement des eaux usées dans les secteurs industriel et de la production ;
33. La définition de normes nationales minimales pour le déversement d'eaux usées dans la Méditerranée ;
34. La poursuite de l'initiative de l'UE visant à réduire l'utilisation de sacs en plastique qui recouvrent plus d'un tiers de la surface du fond de la Méditerranée en mettant au point des systèmes d'emballage alternatifs ;
35. Souligne la nécessité de mieux apprécier et d'évaluer l'efficacité et les éventuelles lacunes dans les processus de traitement des déchets et de recyclage, y compris le traitement des eaux usées dans tous les pays méditerranéens, afin de réduire encore davantage la pollution d'origine terrestre comme les débris marins et les déchets plastiques ;

36. L'élaboration, à l'échelle nationale, de programmes harmonisés avec les programmes de formation de l'EMUNI visant à encourager la coopération dans les domaines tels le développement durable, en commençant dans l'enseignement primaire et en incluant des sujets tels que la sécurité alimentaire et le développement rural dans l'enseignement supérieur (les programmes post-gradués du CIHEAM), l'adoption officielle de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable lors de la prochaine réunion ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique, sur la base des enseignements du programme «Horizon 2020 — Renforcement des capacités/Programme méditerranéen pour l'environnement ;
37. Le soutien politique et financier aux différents champs d'activité du Réseau des éco-villes de la Commission et à la campagne de nettoyage « Let's do it – à la méditerranéenne » - commençant le 31 mai 2014 ;
38. Rappelle que la protection de l'environnement marin de la Méditerranée et l'atténuation des conséquences négatives des activités humaines contribuent à l'amélioration de l'ensemble de l'environnement et de la santé des populations locales et devraient être encouragées comme présentant des avantages sociaux et sociétaux ;
39. Demande une meilleure coordination entre toutes les institutions et organisations qui sont impliquées dans la gestion de la pêche en Méditerranée en vue de promouvoir une stratégie de la pêche globale et intégrée qui se concentre sur la reconstitution des stocks de poissons en Méditerranée, la préservation des différents écosystèmes marins en Méditerranée et la promotion de la biodiversité ;
40. L'amélioration des connaissances sur les écosystèmes forestiers méditerranéens et la mise en œuvre du Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes (CSFM).

Les activités de la Commission pendant la période 2013-2014

La Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau a tenu des réunions à Stockholm les 27 et 28 mai 2013 et à Amman le 8 février 2014, en se penchant en particulier sur les enjeux de la gestion des zones côtières de la Méditerranée, la valorisation des déchets et les rapports sur le Réseau des aires marines protégées en Méditerranée – la réalisation de « parcs marins » et l'application de la Convention de Barcelone ainsi que le projet des éco-villes.

En plus des réunions de la Commission, son Réseau des éco-villes qui a été créé à Bruxelles en avril 2013 a déjà lancé ses premiers projets de coopération. Un accent particulier a été mis sur l'élaboration du Plan Solaire Méditerranéen par le Président qui a participé le 5 novembre à la rencontre SOM à Barcelone et, aux côtés des ministres de l'Énergie de UpM, à la Conférence ministérielle sur l'énergie – la première depuis 6 ans – qui s'est tenue le 11 décembre 2013 à Bruxelles. Le Président a également participé à la 13^{ème} Conférence de la FEMIP sur « Le développement de l'efficacité énergétique dans la région méditerranéenne » le 10 décembre 2013 à Bruxelles.

L'activité soutenue de la Commission au cours des dernières années a conduit à un succès politique majeur, à savoir le lancement du Plan Solaire Méditerranéen qui peut déclencher un changement de paradigme durable dans les politiques énergétiques des pays. Il est crucial que la Commission insiste sur la nécessité d'élaborer rapidement des plans d'action nationaux et des mesures concrètes susceptibles de garantir des résultats à court et à moyen terme. Les

recommandations se concentrent donc sur la mise en œuvre et le potentiel du PSM et elles serviront aussi de principes directeurs pour les activités de la Commission pendant l'année prochaine.

Les autorités publiques auront à jouer un double rôle important, d'une part en créant l'environnement politique et les incitations nécessaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'utilisation accrue des SER dans l'économie, et d'autre part en donnant l'exemple en augmentant l'efficacité énergétique dans les installations publiques. Pour les entreprises, l'énergie représente souvent une proportion notable des coûts d'exploitation et il est important pour les entreprises et les gouvernements de comprendre que des équipements efficaces et l'éducation des employés aux mesures d'efficacité énergétique sont des investissements qui peuvent, souvent rapidement, mener à des économies et à une meilleure compétitivité. Pour cette raison, le premier chapitre des recommandations est consacré à l'efficacité énergétique.

La Commission encourage une croissance intégrée et durable dans l'ensemble de la région méditerranéenne comme l'une de ses premières priorités. Le lancement officiel de la campagne « Let's do it – à la méditerranéenne » le 31 mai 2014 illustrera bien les efforts de la Commission.